

Règles de fonctionnement d'une bibliothèque

Table ronde journée des bibliothèques 8 juin 2023

Participants :

Béatrice Cambazard – Bresse Haute-Seille (BHS)

Jocelyne Perrodin, – BHS

Valérie Girard – BHS

Léa Boudry – Grand Dole

Charlotte Goux – Grand Dole

Julien Vandelle – Haut-Jura Saint-Claude

Karine Grossiord – Plaine Jurassienne

Maryse Canon – Terre d'Émeraude Communauté (TEC) Moirans

Poncet, Aurore – TEC Moirans

Facilitateur : Christophe Alix (MDJ)

Prise de notes : Guillaume Bouteloup (MDJ)

Identifier des questionnements, des pratiques qui sont communes mais avec des applications qui se font en fonction des contextes d'exercice (réseaux de bibliothèques ou structures uniques). Les questionnements amènent des pistes de réflexion et souvent des expérimentations dont il est possible de s'inspirer.

Les pistes d'échange retenues par les participants :

- Carte avantage jeune : comment procèdent les structures
- Inscription : tarifs, gratuité
- Quotas de prêt
- Horaires
- Gérer un public d'adolescents, quelles règles adopter
- Boisson et restauration : quelle attitude adopter
- Le jeu en médiathèques : quelles pratiques, quelles règles

1. Inscription des lecteurs

Carte avantages jeunes

La carte Avantages Jeunes propose en bibliothèque la gratuité pour les jeunes jusqu'à 30 ans, sans condition de statut. Légalement l'abonnement devrait s'arrêter au 31 août, mais la convention dit clairement qu'on offre la gratuité d'un abonnement d'un an.

Comment procèdent les structures avec ce dispositif ? La majorité des bibliothèques présentes procèdent comme pour les autres abonnements de date à date à partir du jour d'inscription. À Saint-Claude, l'arrêt de l'abonnement se fait au premier octobre. Le problème c'est qu'on n'est pas sur un abonnement d'un an.

Tarifs

La gratuité de l'abonnement est généralement étendue jusqu'à 18 ans et il est payant pour les adultes avec tarif préférentiel pour les habitants de la communauté de communes ou d'agglomération.

Dole pratique la gratuité pour les adultes s'ils ne sont inscrits que sur un site.

La Plaine jurassienne pratique également la gratuité tout public.

À Saint-Claude l'abonnement est gratuit jusqu'à 6 ans et 2 € jusqu'à 18 ans.

Inscription et RGPD

Pour les inscriptions, les structures présentes demandent les pièces d'identité, l'autorisation parentale pour les enfants et parfois un justificatif de domicile. La Plaine Jurassienne se contente uniquement de la pièce d'identité, pas de justificatif à Haut-Jura Saint-Claude (HJSC), juste une fiche d'inscription et l'autorisation pour les moins de 14 ans.

Le RGPD : Mise à jour des fiches d'inscription ou suppression de la fiche d'inscription qui sont redemandées chaque année. À Moirans, la fiche d'inscription est gardée une année. Ensuite elle est détruite. À chaque renouvellement, une fiche d'inscription est redemandée. À HJSC les fiches sont détruites après inscription le jour même.

2. Accueil et gestion des publics

Autoriser ou non les boissons

Plusieurs attitudes sont observées : À Dole et HJSC, un lieu est réservé aux boissons et aux petits repas près du coin presse. Dans les autres espaces il est interdit de se restaurer mais les bouteilles d'eau sont tolérées. La gestion est facilitée car il existe un espace spécifique à cet usage.

Dans les autres structures il n'y a pas d'espace prévu à cet effet. Deux attitudes : soit on tolère (Plaine Jurassienne) ou interdiction stricte à Moirans ou de principe à BHS.

Interdire c'est écarter un certain public, les bibliothèques sont des « tiers lieux », les repas et les boissons sont aussi des moments de convivialité. Les gobelets ?

Les relations avec les publics et les éventuelles tensions

La cohabitation jeunes et moins jeunes peut être un peu compliquée à cause du bruit ou sur fréquentation d'un même lieu. L'espace Presse Restauration à HJSC sature à certaines plages horaires.

Face aux parents qui ne gèrent pas leurs enfants, à Moirans on essaye d'expliquer avec pédagogie et inciter à varier les activités. Ce problème est dû à un espace assez réduit. Ailleurs le problème se pose moins.

Les horaires

L'extension des horaires ou adaptation permettant aux usagers d'accéder aux bibliothèques pendant la pause méridienne ou en sortant du travail permet de répondre au mieux aux besoins de tous.

Néanmoins la tendance pour les bibliothèques du réseau n'est pas à l'extension et parfois même à la réduction d'heures d'ouverture pour faire des économies d'énergie.

En période estivale, certains réseaux s'arrangent pour qu'un site au moins reste ouvert pour assurer la continuité de service comme à BHS. Dans le réseau Haut Jura, les petites bibliothèques ferment l'été, la médiathèque le Dôme reste ouverte. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'horaires d'été.

3. Prêt des collections

Prêt : mettre des quotas ou non

Pratiques générales : un maximum de documents empruntables et parfois des quotas par types de documents.

À Dole : la limite est à 15 mais un seul jeu vidéo par carte de lecteur.

À la Plaine Jurassienne : quota par type de documents mais la limite peut être dépassée.

Prêt illimité à la médiathèque des 4 C à Lons : depuis 1 an, les usagers sont ravis, mais certains segments documentaires sont dévalorisés. Certains usagers des communautés de communes environnantes utilisent cette médiathèque pour bénéficier du critère illimité et avoir un stock suffisant pour deux mois.

La médiathèque de Moirans a mis en place un abonnement vacancier où la caution demandée correspond à la valeur marchande des documents empruntables.

Prêt direct ou indirect des DVDs et CDs

À Moirans et à la Plaine Jurassienne, les CDs et DVDs sont en prêt indirect ou avec boîtiers sécurisés pour lutter contre les vols.

HJSC et Dole : prêt direct avec RFID + portiques antivols, excepté les jeux vidéo au Grand Dole qui sont en prêt indirect.

BHS : prêt direct car il y a peu de disparitions.

Ludothèque / jeux :

Prêt de jeux ou utilisation sur place.

À Moirans : pas de prêt pour le moment mais les bibliothécaires proposent des après-midi jeux à chaque période de vacances scolaires. Une opération de désherbage est en cours pour proposer à nouveau le prêt. Se pose le problème des pertes de pièces car le rachat à l'unité n'est pas toujours possible et surtout la vérification est fastidieuse.

À BHS, jeu sur place à Plainoiseau, Voiteur et Hauteroche. Le prêt de jeux n'est pas possible pour des raisons de temps et de personnel.

Depuis le début de cette année à Chaussin, prêt de jeux mais le temps de vérification important est effectué dans un second temps.

Saint-Claude a lancé ce service récemment avec l'acquisition des jeux de société à utiliser sur place. Une vérification ponctuelle est opérée. Une véritable demande du public est constatée pour ce service.

Divers :

Les animations sont gratuites sur tous les sites présents à cette table ronde.

À Dole, il faut être inscrit, mais l'inscription est gratuite...

Internet : gratuit partout pour tout le monde ou carte consultant internet pour non abonnés à Saint-Claude.